



# CHARTRE.

**DE L'ENVIRONNEMENT, DU PRATIQUANT, POUR LA  
RANDONNÉE VTT ET PÉDESTRE:**



Soucieuse du respect de l'environnement, d'une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers, des espaces naturel, l'association « Vélo Passion » édite une charte destinée à rappeler les principes de base à suivre avant de s'élancer sur les chemins et sentiers.

- ✓ Je respecte la nature, son environnement et les propriétés privées.
- ✓ Je roule ou marche impérativement sur les sentiers balisés et ouverts au public.
- ✓ Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération.
- ✓ Je ne dérange pas la faune et reste discret si j'en croise sur mon parcours.
- ✓ Je reste courtois avec les autres usagers.
- ✓ Je respecte le code de la route en tous lieux et toutes circonstances.
- ✓ Je maîtrise ma vitesse et ne prends aucun risque inutile.
- ✓ Je porte toujours un casque en VTT.
- ✓ Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance, du trajet choisi.
- ✓ J'autorise la diffusion de toute image ou vidéo de ma personne, en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos sur le site Web de l'association « Vélo Passion » [www.lathormontbou.com](http://www.lathormontbou.com) et sur d'autres sites officiels, ainsi qu'à des fins médiatiques, y compris lors de présentations promotionnelles et de campagnes de publicité.
- ✓ J'autorise l'association « Vélo Passion » à me contacter, par email, courrier, sms.

Le président:  
M. Yann OVERNOY

Le secrétaire:  
M. Philippe DE CONTO

Le trésorier :  
M. Patrick SCHLEGEL